

## REUNION DES DIRECTEURS

**JEUDI 18 MAI 2017**

**PRESENTS :** BERGEON Vincent (IVBD) – BOVA Fabien (CIVB) - EYMARD Brice (CIVP) - NAULIN Sylvain (INTERLOIRE) – NEUSCH Gilles (CIVA) – PAJOTIN Valérie (ANIVIN) - PERRIN Vincent (CIVC) – VANIER Christian (BIVB) – VEZIEN Jean-Louis (CIVA) - Jérôme AGOSTINI, Floriane CHANEL, Marie-Henriette IMBERTI et Dorothee FRANJUS-GUIGUES (CNIV).

### 1. INFORMATIONS BUDGETAIRES

Il est rappelé aux Directeurs que les modifications budgétaires sont, au Cniv, présentées au Conseil Exécutif qui précède l'Assemblée Générale de milieu d'année (juin/juillet).

Un état du budget clos de 2016 sera présenté : il n'y a pas de dépassement par rapport aux prévisions budgétaires, il existe même un bonus.

Pour le budget 2017, aucune modification n'est, a priori, à prévoir.

Concernant le dossier du déperissement, en 2016, la provision de 300 000 euros a été appelée. En revanche, en 2017, il sera proposé que seul le budget initial d'1, 2 million d'euros fasse l'objet d'appels, à l'exception de la provision. Un travail est en cours sur l'établissement d'une corrélation parfaite entre les dépenses et les travaux en cours afin d'appeler un budget au plus près de la réalité. La contrepartie de ce fonctionnement financier sera un engagement nécessaire des Interprofessions sur les délais de paiement. Cette démarche s'explique par le fait que les organismes de recherche facturent souvent dans des délais longs et que le Cniv, dans les circonstances, ne souhaite pas grever, de façon inutile, la trésorerie des Interprofessions.

### 2. ŒNOTOURISME

Michel Bernard, Président du Cluster œnotourisme introduit la présentation de Martin Lhuillier d'Atout France et rappelle, à cette occasion, la montée en puissance de la viticulture et des Interprofessions, au sein du Cluster.

L'idée de l'intervention de ce jour consiste, outre le fait de présenter Atout France et le travail qui y est réalisé au service de la viticulture et du tourisme, de proposer un projet pour un encartage dans un supplément tourisme du Point aux Etats-Unis de 64 pages dans un grand quotidien américain.

75 000 euros d'argent public peuvent être utilisés sur ce projet sous réserve que la même somme soit prise en charge par des fonds privés.

La présentation de l'intervention, à laquelle sera ajoutée la question de la gouvernance d'Atout France et du Cluster, sera envoyée par mail aux Directeurs.

Un débat a lieu notamment sur le rôle des Interprofessions et des organismes de tourisme dans le développement et la gestion de l'œnotourisme en régions, et sur l'articulation entre ces différentes structures, en particulier sur le plan financier.

Les Directeurs font le constat de la nécessité d'un échange ad hoc sur ce sujet de l'œnotourisme afin de définir un positionnement stratégique, une proposition de structuration du Cluster et un alignement des intérêts en jeu.

Les Directeurs proposent qu'une présentation de ces questions soit faite au Conseil Exécutif de septembre, après qu'un travail préparatoire ait eu lieu avec les Directeurs (par exemple, l'après-midi de la réunion du mois de juillet).

Michel Bernard rappelle qu'une réponse doit être apportée sur le projet de supplément du Point avant le 29 mai, jour de la réunion du Cluster où l'opération sera présentée.

### **3. PLAN NATIONAL D'AIDE – SIMPLIFICATION DE LA MESURE PROMOTION**

Suite à la réunion avec les professionnels du Conseil Spécialisé qui s'est tenue le 9 mai dernier, un groupe de travail a eu lieu spécifiquement sur la mesure Promotion. Celle-ci avait pour objectif de faire évoluer la mesure afin d'en simplifier la gestion administrative. Les différents points sensibles au cours de la procédure ont été relevés. Il s'agit à présent d'y apporter des solutions. Une prochaine réunion doit avoir lieu le mardi 13 juin prochain.

Dans ce cadre, les Directeurs proposent qu'une mission du Cniv, en collaboration avec la Fevs, puisse être envisagée sur le fonctionnement espagnol de la mesure Promotion en vue d'expertiser la gestion de la mesure en interrogeant aussi bien des entreprises que les administrations.

Il y a actuellement, en stock à FranceAgriMer, près de 600 dossiers en souffrance. Les instructions ont été données afin de faire cesser les échanges avec les opérateurs, et payer les dossiers. Un temps leur sera laissé pour, ensuite, justifier les points qui auraient pu être contestés par l'Etablissement et faire l'objet de réfections.

### **4. RELATIONS AVEC BUSINESS FRANCE**

Il est rappelé aux Directeurs leur demande d'échanger avec Business France afin de reprendre en main la stratégie relative à la France, et de pouvoir la discuter en amont de sa mise en œuvre. Une réunion doit avoir lieu, sur place et par téléphone, avec les responsables de Business France le 31 mai. Il est demandé, afin de préparer cet échange, aux Directeurs de faire remonter les positions de chaque Interprofession, et plus particulièrement sur l'opération Prowein.

Dans la continuité de cet échange sur les relations avec Business France, les Directeurs proposent qu'un contact soit pris avec le nouveau gouvernement sur la préservation des fonds encore disponibles dans le cadre de la DSP et sur leur utilisation dans l'intérêt des filières agricoles.

## **5. CONCOURS DE SOMMELIER**

Les directeurs sont informés de la possibilité de monter un dossier de subventions dans le cadre de l'OCM Pays Tiers pour couvrir une partie des coûts du concours du meilleur sommelier en vins français en Asie.

Les Directeurs seront amenés à se positionner pour leur Interprofession sur ce sujet.

## **6. DEMATERIALISATION DES DRM**

Les Directeurs sont informés d'une réunion qui a eu lieu la veille, à la DGDDI, en présence de Jean-Marie Barillère, Michel Chapoutier (Président de l'UMVin), Nicolas Ozanam (Directeur de l'UMVin), Dorothée Franjus-Guigues, et de Madame Cléostrate et de l'équipe en charge de Ciel, sur la question de la gestion de la dématérialisation des DRM des négociants vinificateurs.

Cette réunion a été l'occasion pour l'UMVin de présenter la position du négoce concernant la mise à disposition d'informations détaillées à l'Interprofession (par origine géographique), aussi bien pour les négociants vinificateurs que pour les négociants « purs ».

De façon extrêmement positive et constructive, mais tout en tenant compte des disparités régionales, l'UMVin a demandé à ce que les négociants puissent, progressivement et par conséquent de manière facultative, passer d'une déclaration par catégorie de produits à une par origine géographique à l'instar des viticulteurs. Le vecteur, accord interprofessionnel ou décision individuelle, n'a en revanche pas été discuté.

Pour ce qui concerne les négociants vinificateurs, et dans la mesure où ils sont classés, par la Douane, dans la catégorie des « producteurs » et donc du passage par Ciel 2, il a été acté :

- Que la DGDDI n'imposerait, en aucun cas, un numéro d'entrepôt agréé par activité, mais qu'elle ne s'y opposerait pas si cela lui était demandé de façon individuelle.
- Que les négociants vinificateurs pourraient, de façon facultative, soit déclarer leurs entrées par origine géographique via le portail interprofessionnel et leurs sorties par catégorie de produits (Ciel 1), soit déclarer leurs entrées et leurs sorties par le portail interprofessionnel et Ciel 2 permettant ainsi à l'Interprofession de récupérer et traiter les informations.

En parallèle, la DGDDI va étudier la possibilité pour les négociants « purs » de faire leur déclaration par origine géographique et via les portails interprofessionnels, mais de façon progressive et facultative. En effet, ils sont aujourd'hui « tagués » négociants, et donc Ciel 1 uniquement.

Il est bien évident que l'entrée progressive des négociants dans Ciel 2 va poser de nombreuses questions à la fois d'ordre technique et budgétaire. Néanmoins, cette position d'avenir qui donne

aux Interprofessions, à terme, tous les moyens d'exercer pleinement leurs missions, et en particulier celle de la gestion économique de filière, doit être accueillie très positivement.

Les Directeurs sont invités à se tourner vers leur fédération régionale du négoce pour connaître leur position sur cette question et envisager avec elle, si nécessaire, l'évolution du dispositif.

## **7. COMPTE RENDU DU SEMINAIRE CLIAA**

Il est rappelé aux Directeurs que l'ensemble des comptes rendus des travaux du séminaire du Cliaa leur a été envoyé.

Les groupes de travail ont planché sur trois types de sujet :

- Les actions à conduire au niveau européen

Ce sujet est l'occasion de rappeler le gros travail qui a lieu actuellement, au niveau européen, sur l'évolution du droit de la concurrence, en particulier dans son adaptation aux réalités agricoles. Un règlement omnibus est notamment en cours de discussion avec de nombreuses avancées (par exemple, les organismes de négociation). Le trilogue sur ce point est prévu pour le 14 juillet.

- La capacité des filières à prendre la parole

La question posée était notamment celle de savoir si les Interprofessions sont des émetteurs légitimes.

- L'organisation du Cliaa.

Par ailleurs, les Directeurs sont informés de la tenue d'une réunion à Bruxelles le 9 juin prochain qui verra la rencontre de Jean-Marie Barillère, Jean-Bernard de Larquier et Jérôme Agostini et Monsieur Plewa, Directeur Général de la DG Agri à la Commission Européenne. Les sujets à l'ordre du jour sont l'évolution du statut interprofessionnel, le maintien des aides à la promotion, l'évolution du droit de la concurrence et le dossier du dépérissement.

## **8. REPRESENTATIVITE**

Deux réflexions sont en cours sur le sujet de la représentativité.

La première, économique, concerne l'analyse des flux et la détermination du fonctionnement de la commercialisation des produits dans les différentes régions.

La seconde est une analyse juridique, réalisée en collaboration avec Bredin Prat, sur les conséquences des dispositions du règlement OCM sur l'extension des accords interprofessionnels. La question est de savoir si elles apportent des modifications sensibles, en particulier si elles conduisent à une représentativité fonctionnelle (« production, et transformation, et commercialisation »), c'est-à-dire que ce qui serait pris en compte serait la fonction, et non l'opérateur (avec la possibilité, éventuellement, d'être représenté, de fait, plusieurs fois).

Les Directeurs proposent qu'un groupe de travail constitué de directeurs et de professionnels soit constitué.

## 9. MESURE DE REGULATION DE L'OFFRE

Les Directeurs sont informés qu'à l'occasion de demandes d'extension d'accords interprofessionnels relatifs à des mesures de régulation de l'offre (réserves) le Cniv a découvert que l'Administration était « en train de revoir les bases réglementaires nationales relatives à la mise en œuvre des mesures de commercialisation portant sur la régulation de l'offre, ce qui pourrait avoir une incidence sur la forme à retenir pour les dispositions adoptées par les interprofessions. ».

Interrogés, elle a expliqué qu'il s'agissait de toutes les décisions et mesures susceptibles d'être prises dans le cadre de l'article 167 du règlement OCM.

Cette disposition prévoit qu' « Afin d'améliorer et de stabiliser le fonctionnement du marché commun des vins, y compris les raisins, moûts et vins dont ils résultent, les Etats membres producteurs peuvent définir des règles de commercialisation portant sur la régulation de l'offre, notamment par la mise en œuvre de décisions prises par des [...] » interprofessions.

Or, la Commission Européenne et le SAJ leur auraient fait savoir que le fait qu'il s'agisse d'une démarche de l'Etat membre imposait une procédure différente de celle de l'extension classique d'accord interprofessionnel.

Ils ont donc préparé un projet de décret qui définit quelles sont les autorités compétentes pour prendre ce type de décisions (MAAP, DGCCRF et DGDDI). Et ils ont prévu de faire évoluer l'instruction.

Leur idée est de rendre obligatoire ce type de mesure de régulation par l'intermédiaire d'actes réglementaires (par exemple, par décret).

Les Directeurs proposent qu'un courrier soit préparé afin, sur la forme, de contester fermement le manque total de concertation avec les Interprofessions, et sur le fond, que soit sanctuarisée la capacité interprofessionnelle de réguler l'offre, et que soit bien définie la réalité de l'efficacité des sanctions.

## 10. FLORIANE CHANEL

Floriane Chanel est présentée aux Directeurs. Stagiaire au Cniv, elle va réaliser un travail d'analyse des accords interprofessionnels et de la procédure d'extension, afin de proposer une aide possible du Cniv adaptée aux besoins des Interprofessions. Le site intranet du Cniv fera également l'objet de son étude.

## 11. SUITES DE LA REUNION SUR LES GRILLES DE REPARTITION DU CNIV

Le groupe de travail réuni le jeudi 11 mai propose deux simulations de grilles de répartition budgétaire du CNIV pour les années 2018 à 2020.

Le projet proposé repose sur les mêmes principes que ceux appliqués antérieurement : un capage de l'interprofession la plus importante à 15 % et une réduction proportionnelle des comités avec un poids supérieur à 10 %.

Deux propositions sont avancées :

- (1) une répartition identique avec 25 % du poids en volume et 75 % en chiffre d'affaires ;
- (2) une répartition avec 15 % du poids en volume et 85 % en chiffre d'affaires justifiée par le poids accru proportionnellement des comités présentant des volumes d'IGP ayant mieux « résistés » à la baisse des volumes constatée ces 3 dernières campagnes, mais moins valorisés.

PROPOSITIONS DE GRILLE				
INTERPROFESSION	% VOL	% CA	(1) 1/4 3/4 capées	(2) 15/85 capées
ALSACE	3,33%	4,00%	4,1%	4,2%
BEAUJOLAIS	2,10%	2,42%	2,5%	2,5%
BERGERAC-DURAS	1,52%	1,07%	1,3%	1,2%
BORDEAUX	15,78%	17,14%	15,0%	15,0%
BOURGOGNE	4,54%	7,19%	6,9%	7,3%
CAHORS	0,48%	0,37%	0,4%	0,4%
CENTRE	1,04%	2,25%	2,1%	2,2%
CHAMPAGNE	3,90%	17,95%	13,2%	14,2%
COGNAC	7,50%	7,50%	8,0%	8,0%
CORSE	1,04%	0,71%	0,8%	0,8%
IGP SUD EST	3,09%	1,51%	2,0%	1,9%
JURA	0,22%	0,28%	0,3%	0,3%
LANGUEDOC	10,40%	6,33%	7,8%	7,4%
PAYS D'OC	18,93%	9,66%	11,4%	10,8%
PINEAU DES CHARENTES	0,28%	0,39%	0,4%	0,4%
PROVENCE	3,68%	3,51%	3,8%	3,8%
ROUSSILLON	2,02%	1,49%	1,7%	1,7%
SAVOIE	0,39%	0,44%	0,5%	0,5%
SUD OUEST	4,09%	2,57%	3,1%	3,0%
VAL DE LOIRE	6,57%	5,92%	6,5%	6,4%
VALLEE DU RHONE	9,13%	7,31%	8,3%	8,1%

ANCIENNE GRILLE 2017			
INTERPROFESSION	% VOL	% CA	1/4 3/4 capées
ALSACE	3,31%	4,03%	4,2%
BEAUJOLAIS	2,35%	2,56%	2,8%
BERGERAC-DURAS	1,82%	1,30%	1,6%
BORDEAUX	17,42%	18,23%	15,0%
BOURGOGNE	4,79%	7,20%	7,3%
CAHORS	0,49%	0,34%	0,4%
CENTRE	0,75%	1,59%	1,5%
CHAMPAGNE	4,13%	20,91%	14,2%
COGNAC	7,30%	7,30%	8,1%
CORSE	1,00%	0,66%	0,8%
IGP SUD EST	2,84%	1,36%	1,9%
JURA	0,23%	0,46%	0,4%
LANGUEDOC	9,97%	5,35%	7,2%
PAYS D'OC	17,24%	8,14%	10,3%
PINEAU DES CHARENTES	0,29%	0,44%	0,4%
PROVENCE	3,86%	3,29%	3,8%
ROUSSILLON	2,08%	1,40%	1,7%
SAVOIE	0,37%	0,43%	0,5%
SUD OUEST	4,13%	2,54%	3,2%
VAL DE LOIRE	6,60%	5,76%	6,6%
VALLEE DU RHONE	9,03%	6,72%	8,0%

Les Directeurs valident la présentation de ces deux propositions au Conseil Exécutif.

Le groupe de travail propose l'application du principe de lissage des évolutions sur 3 ans et la mise à jour régulière de la grille (tous les 3 ans).

Les Directeurs décident de proposer au Conseil Exécutif d'acter ces deux principes.

## **12. ACCORD SUR LE PROJET DE PANEL SUR LE CIRCUIT CHR (CAFE, HOTELS, RESTAURANTS) EN FRANCE**

Lors de la réunion des directeurs du 13 avril dernier, un projet de budget pluriannuel des études gérées au CNIV vous a été présenté.

Ce projet a pour objectifs de :

- Permettre une meilleure vision d'ensemble des circuits et marchés suivis ;
- Apporter une vision de long terme sur les projets suivis et le renouvellement des études ;
- Permettre la mise en place de projets mutualisés qui nécessitent un investissement dans la durée.

Les principes sur lesquels s'appuie ce budget sont les suivants :

- Refonte du budget en 3 pôles :
  - Suivi du marché français ;
  - Suivi des marchés export ;
  - Etudes transversales.
- Proposer des priorités pour la mise en place de projets à l'étude ;
- Réviser annuellement le budget mis en place sur 3 ans glissants.

Les travaux de la Commission Economie du CNIV ont permis d'identifier 5 projets pluriannuels et à vocation de mutualisation pour les années à venir. Priorisés en fonction de leur intérêt et de leur état d'avancement et/ou faisabilité, la Commission Economie propose aux directeurs de mettre en place dès l'année 2018, un outil de panel permettant d'assurer le suivi des achats de vin par le circuit des Cafés, Hôtels, Restaurants dans un objectif de quantification du marché.

Cet outil demande un investissement important tant financier (il est estimé à 250 000 € par an) que dans le temps pour un minimum de 3 ans. La méthodologie pressentie est double, basée sur l'achat des données des principaux fournisseurs du circuit CHR qui permettra de compléter et de fiabiliser une enquête d'un panel de restaurateurs.

FranceAgriMer interrogé sur son intérêt pour ce nouvel outil, y a répondu favorablement sans pouvoir s'engager définitivement sur un montant de participation.

Un cahier des charges permettant d'affiner la méthodologie et une étude détaillée des propositions des différents prestataires pressentis pour proposer une offre, seront ensuite réalisés par la Commission Economie du CNIV.

Les directeurs sollicités pour acter le principe de la mise en place de cet outil soulignent l'intérêt d'un tel outil mais également les risques méthodologiques qu'il implique sur un circuit difficile à étudier. Ils demandent que leur soit transmise une note formalisant les raisons objectives permettant d'envisager la mise en place de cet outil de panel.

### **13. ENCADREMENT DES REPRESENTANTS D'INTERETS**

Les Directeurs sont informés des points clés à retenir sur l'article 25 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique concernant l'encadrement des représentants d'intérêts.

Les Directeurs demandent au Cniv une note opérationnelle utilisable facilement par les Interprofessions.

### **14. DOSSIERS EXPORT – INTERVENTION DE NICOLAS OZANAM**

Les Directeurs accueillent Nicolas Ozanam, Directeur de la FEVS, qui rappelle que cette structure est née en 1922 juste après la loi sur la prohibition... elle recouvre 500 entreprises de vins et de spiritueux, à proportion d'un tiers / deux tiers environ.

Après cette introduction, il fait une présentation des problématiques export, en s'appuyant sur une carte du monde et selon les thèmes suivants :

- Barrières tarifaires,
- Discriminations fiscales (entre les produits domestiques et les importés),
- Standards et définitions,
- Certification des produits et des entreprises,
- Indications géographiques,
- Politique de santé publique.

\*\*\*\*\*